



1ST SESSION, 39TH LEGISLATURE, ONTARIO
57 ELIZABETH II, 2008

1^{re} SESSION, 39^e LÉGISLATURE, ONTARIO
57 ELIZABETH II, 2008

Bill 111

Projet de loi 111

An Act to proclaim Emancipation Day

Loi proclamant le Jour de l'émancipation

Co-sponsors:

Mr. Arnott
Mrs. Van Bommel

Coparrains :

M. Arnott
M^{me} Van Bommel

Private Members' Bill

Projet de loi de députés

1st Reading October 15, 2008
2nd Reading
3rd Reading
Royal Assent

1^{re} lecture 15 octobre 2008
2^e lecture
3^e lecture
Sanction royale



EXPLANATORY NOTE

The Bill proclaims August 1 in each year as Emancipation Day in recognition of the abolition of slavery in the British Empire on August 1, 1834.

NOTE EXPLICATIVE

Le projet de loi proclame le 1^{er} août de chaque année comme Jour de l'émancipation pour commémorer l'abolition de l'esclavage dans l'Empire britannique le 1^{er} août 1834.

An Act to proclaim Emancipation Day

Loi proclamant le Jour de l'émancipation

Preamble

The British Parliament abolished slavery in the British Empire as of August 1, 1834 by enacting an Act being 3 & 4 Will. IV, chapter 73 (U.K.) on August 28, 1833. That Act resulted from the work of abolitionists who struggled against slavery, including Lieutenant Governor John Graves Simcoe who promoted the passage of an Act restricting slavery in Upper Canada, being 33 Geo. III, chapter 7 (U.C.) enacted on July 9, 1793. Upper Canada was the predecessor of the Province of Ontario. Abolitionists and others who struggled against slavery, including those who arrived in Ontario by the underground railroad, have celebrated August 1 as Emancipation Day in the past.

Ancestors of Ontario's Black community were one of the founding communities of Ontario and Canada. The Black community has been present in Ontario for more than 300 years.

The year 2008 marks the 30th anniversary of the founding of the Ontario Black History Society, which is dedicated to the study, preservation and promotion of the history of Ontario's Black community, and the 40th anniversary of the martyrdom of Dr. Martin Luther King Jr. in the United States of America.

It is important to recognize the heritage of Ontario's Black community and the contributions that it has made and continues to make to Ontario. It is also important to recall the ongoing international struggle for human rights and freedom from repression for persons of all races which can be best personified by Lieutenant Governor John Graves Simcoe and Dr. Martin Luther King Jr. Accordingly, it is appropriate to recognize August 1 formally as Emancipation Day and to celebrate it.

Therefore, Her Majesty, by and with the advice and consent of the Legislative Assembly of the Province of Ontario, enacts as follows:

Emancipation Day

1. August 1 in each year is proclaimed as Emancipation Day.

Commencement

2. This Act comes into force on the day it receives Royal Assent.

Préambule

Le Parlement britannique a aboli l'esclavage dans l'Empire britannique le 1^{er} août 1834 par l'édiction, le 28 août 1833, d'une loi qui constitue la loi 3 & 4 Will. IV, chapitre 73 (R.U.). Cette loi était le résultat de la lutte que les abolitionnistes menaient contre l'esclavage, parmi lesquels figurait le lieutenant-gouverneur John Graves Simcoe qui favorisa l'adoption d'une loi limitant l'esclavage dans le Haut-Canada et constituant la loi 33 Geo. III, chapitre 7 (H.C.), édictée le 9 juillet 1793. Le Haut-Canada devait devenir par la suite la province de l'Ontario. Les abolitionnistes et les autres personnes qui ont lutté contre l'esclavage, y compris ceux qui sont arrivés en Ontario par le «chemin de fer clandestin», ont, dans le passé, célébré le 1^{er} août comme Jour de l'émancipation.

Les ancêtres des membres de la communauté noire de l'Ontario formèrent l'une des communautés fondatrices de l'Ontario et du Canada. La communauté noire est présente en Ontario depuis plus de 300 ans.

L'année 2008 marque le 30^e anniversaire de la fondation de l'Ontario Black History Society, laquelle se consacre à l'étude, à la conservation et à la promotion de l'histoire de la communauté noire de l'Ontario, et le 40^e anniversaire du martyre de Martin Luther King, fils, aux États-Unis d'Amérique.

Il importe de reconnaître le patrimoine de la communauté noire de l'Ontario et les contributions qu'elle a apportées et continue d'apporter à l'Ontario. Il est également important de se souvenir de la lutte continue qui se livre à l'échelle internationale pour les droits de la personne et le droit de vivre à l'abri de la répression, et ce, pour les personnes de toutes races. Cette lutte, le lieutenant-gouverneur John Graves Simcoe et Martin Luther King, fils, la personnifient de façon exemplaire. En conséquence, il convient de reconnaître officiellement le 1^{er} août comme Jour de l'émancipation et de le célébrer.

Pour ces motifs, Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour de l'émancipation

1. Le 1^{er} août de chaque année est proclamé Jour de l'émancipation.

Entrée en vigueur

2. La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Short title

3. The short title of this Act is the *Emancipation Day Act, 2008*.

Titre abrégé

3. Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2008 sur le Jour de l'émancipation*.